

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 17 octobre 2024
Heure..... 14 h 15
Lieu Café qu'on Sert

PRÉSENCES – 87 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 28.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Pierre Bayard propose Christian Goyette. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 10

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 26 septembre 2024
 - 3.1. Adoption
 - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Assurance qualité
6. Révision de la lettre d'entente locale sur les règles de répartition des ressources enseignantes
7. Compressions budgétaires
8. Informations
9. Varia

Proposée par Thomas Dussert
Appuyée par Louise-Anne Papineau
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

3.1 Adoption

Recommandation 11

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Mohand Atroun
Appuyée par Caroline Leduc
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant-es ayant adhéré au SPECA depuis le 26 septembre 2024 et dont les noms suivent : **Marie-Hélène Belley** (TAJ), **Elsa Tremblay** et **Marielle**

Aithamon (Sciences sociales), *Sarah-Anne Nolet-St-Onge*, *Audrey-Ann Deraps* et *Lambert Daigle-Frenza* (SPU), et *Jérémy Delorme* (Philosophie).

5. ASSURANCE QUALITÉ

Julie Cloutier fait un bref historique du processus d'assurance qualité de la CEEC. Elle explique par la suite les principaux enjeux soulevés par l'assurance qualité, qui sont la lourdeur de la tâche liée à la reddition de comptes, la pression induite sur les taux de réussite et le risque de perte d'autonomie collective et individuelle des enseignant-es. Elle termine en indiquant que, pour ces raisons, nous avons adopté une résolution d'AG en 2014 à l'effet de boycotter la CEEC et en insistant sur l'importance de réitérer par voie de résolution que le SPECA se dissocie formellement du processus d'audit d'assurance qualité de la CEEC.

Recommandation 12

Considérant la résolution sur l'assurance qualité adoptée par les membres du SPECA le 13 mars 2014;

Considérant que les préoccupations des enseignant-es à l'égard de la légitimité, des objectifs et des orientations de la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) persistent à travers le temps;

Considérant que la pertinence du processus d'assurance qualité mené par la CEEC n'a toujours pas été démontrée;

Considérant qu'en juin 2025, le Collège devra déposer son rapport d'autoévaluation à la CEEC;

Considérant qu'une visite d'audit de la CEEC est prévue au Collège à l'automne 2025;

Il est proposé :

Que le SPECA réitère qu'il se dissocie formellement du processus d'audit d'assurance qualité de la CEEC en s'abstenant d'y participer;

Que le SPECA mandate ses représentant-es dans les différentes instances du Collège pour qu'elles et ils y rappellent cette position.

Proposée par Thomas Dussert
Appuyée par Sonia Bourgeois
Adoptée à l'unanimité

6. RÉVISION DE LA LETTRE D'ENTENTE LOCALE SUR LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENSEIGNANTES

Bernard St-Louis rappelle le cadre dans lequel notre lettre d'entente locale actuelle sur les règles de répartition des ressources enseignantes a été signée et explique qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective – qui prévoit l'ajout de certaines ressources – cette entente doit être révisée. Il enchaîne en rappelant les principes qui guident notre entente actuelle et insiste sur l'importance de les maintenir. Il poursuit en expliquant les principales modifications proposées à la lettre d'entente actuelle et termine en proposant un échéancier et en insistant sur la pertinence de terminer les travaux de révision à temps pour permettre l'application de la nouvelle lettre d'entente dans le projet de répartition 2025-2026.

Recommandation 13

Considérant la lettre d'entente locale Règles de répartition des ressources enseignantes signée dans le cadre de la convention collective 2015-2020 et amendée en 2020 et 2021;

Considérant la prolongation, pour l'année 2022-2023, des Règles de répartition des ressources enseignantes déjà en vigueur et la bonification, pour la même année, des ressources pour la coordination départementale de 0,89 ETC, répartie selon le système de pointage actuel;

Considérant les résolutions adoptées le 3 mars 2022 à l'effet :

- de mettre à jour la lettre d'entente locale Règles de répartition des ressources enseignantes en lui intégrant les modifications apportées au projet de répartition 2022-2023 et en l'ajustant en concordance avec les dispositions de la convention collective 2020-2023;
- que l'allocation octroyée pour le fonctionnement interne du SPECA soit de 4 ETC à compter de l'année 2022-2023;

Considérant que la convention collective 2023-2028 bonifie le financement pour les activités liées au cycle de vie des programmes, pour la coordination des stages, pour la reconnaissance du nombre d'étudiant-es différent-es par semaine (NES) dans les cours de 30 heures et pour les charges à la formation continue (CFC);

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant-es :

- pour négocier avec le Collège la révision de la lettre d'entente locale *Règles de répartition des ressources enseignantes* sur la base des modifications proposées dans le document 2024-10-17-AG-2.2;
- pour entreprendre des travaux sur les objets suivants : l'intégration du facteur NES dans les cours de 30 heures; la révision de la répartition de l'allocation pour la coordination départementale, la coordination de stages, le soutien à la réussite et le cycle de vie des programmes;

Que les membres du SPECA soient consulté-es tout au long du processus de révision de ladite lettre d'entente par le biais, notamment, des assemblées générales, de rencontres avec les coordinations départementales, avec les coordinations de stages et avec le comité des délégué-es;

Que le SPECA vise à conclure les travaux à temps pour permettre l'application de la lettre d'entente révisée dans le projet de répartition 2025-2026.

Proposée par Alain Long
Appuyée par Marilou St-Pierre
Adoptée à l'unanimité

7. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES AU COLLÈGE

Elsa Myotte explique que le gouvernement a subitement imposé un plafond aux dépenses dans les cégeps au niveau des infrastructures et de tout ce qui est mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (le MAOB). Elle poursuit en indiquant que le SPECA souhaite se joindre au mouvement de contestation qui s'est mis en branle dans tout le réseau collégial, notamment à la FNEEQ.

Recommandation 14

Considérant le plafonnement soudain et drastique des dépenses du Collège par le gouvernement, notamment pour la réfection d'infrastructures et l'acquisition de matériel et d'équipement essentiels à l'enseignement;

Considérant les impacts anticipés de cette décision gouvernementale sur la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissage, si ces travaux et ces acquisitions sont reportés ou annulés;

Il est proposé :

Que le SPECA dénonce vigoureusement les compressions budgétaires affectant le financement des cégeps, dont le Collège Ahuntsic, ainsi que le manque de transparence du gouvernement à cet égard.

Proposée par Pierre Bayard
Appuyée par Véronique Rodriguez
Adoptée à l'unanimité

8. INFORMATIONS

8.1 *Grief syndical*

Bernard St-Louis explique qu'un grief syndical visant à contester la directive du Collège sur la reprise des activités pédagogiques qui ont été suspendues à l'automne 2023 en raison de la grève a été déposé. Il appelle aussi les personnes qui ont été impactées par cette directive à contacter le SPECA pour éventuellement venir témoigner lors des séances d'arbitrage qui débiteront en janvier prochain.

8.2 *Vie syndicale*

Caroline Joly souligne que la prochaine AG aura lieu le 5 décembre prochain. Elle invite ensuite les membres à s'inscrire à la formation sur la tâche du 24 octobre prochain, au party « solidaires avec les précaires » qui aura lieu tout juste après, et au party automnal d'huîtres du 15 novembre. Elle encourage par la suite les personnes souhaitant contribuer au *SPECA-Hebdo* à envoyer leur texte à l'adresse courriel du SPECA et celles intéressées à présider une première AG à joindre le comité des présidences d'AG. Elle invite finalement les membres à participer au 5 @ 7 qui aura lieu après l'assemblée générale au local du SPECA

9. VARIA

Il n'y a pas de varia.

Levée de l'assemblée à 16 h 15.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications